



**CABINET BRU**

## **HONORAIRES DE TRANSACTION**

**2017**

<b>MONTANT DE LA TRANSACTION</b>	<b>HONORAIRES (T.V.A. 20%)</b>
Jusqu'à 40 000€	3166,66 € H.T. Soit 3 800 € TTC
De 40 000,01 € à 80 000 €	8 % H.T. soit 9,60 % TTC du prix de vente *
De 80 000,01 € à 250 000 €	7 % H.T. soit 8,40 % TTC du prix de vente *
De 250 000,01 € à 450 000 €	6 % H.T. soit 7,20 % TTC du prix de vente *
Au delà de 450 000 €	5 % H.T. soit 6 % TTC du prix de vente *

\* Le prix de vente s'entend frais d'agence inclus.



**Cabinet Bru**  
15 Bis Allées de la République  
46300 GOURDON

## Honoraires 2017

### **Honoraires de Location habitation, Mixte et Meublée**

#### **Honoraires à la charge du locataire**

- Honoraires de location sur la base du loyer annuel hors charges :
  - Honoraires de visite,
  - Constitution du dossier du locataire
  - Rédaction du bail6% TTC (1)
- Honoraires d'état des lieux d'entrée et de sortie 1,50% TTC (2)

#### **Honoraires à la charge du bailleur**

- Honoraires de location sur la base du loyer annuel hors charges :
  - Honoraires d'entremise et de négociation
  - Honoraires de visite
  - Constitution du dossier du locataire
  - Rédaction du bail6% TTC
- Honoraires d'état des lieux d'entrée et de sortie 1,50% TTC
- Rédaction du bail uniquement : 150 € TTC

### **Location de boxes, parkings, garages et caves (part locataire\*)**

- Honoraires de location et de rédaction d'acte : 1 mois de loyer HC

### **Location de locaux commerciaux et professionnels**

- Honoraires de location (à la charge du locataire ou du propriétaire) sur la base du loyer hors taxes et hors charges de l'année : 2 mois de loyer HC
- Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou de révision du bail : 600 € TTC

### **Autres honoraires en cours de bail**

- Visite conseil : 100 € TTC
- Frais de relance paiement de loyer : 10 € TTC
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé : 30 € TTC
- Frais de dossier huissier : 60 € TTC
- Frais de remise en état suite à l'état des lieux de sortie (sur le montant TTC des travaux) : 5 % TTC

(1) dans la limite du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24/03/2014 art.1<sup>er</sup> soit 8€/m<sup>2</sup> de surface habitable  
(2) dans la limite du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24/03/2014 art.1<sup>er</sup> soit 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable

\* Pour les baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989, la part locataire s'augmente de la part propriétaire

**Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante**

**HONORAIRES DE GESTION**

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Encaissements annuels à partir de 3600 € : Montant des honoraires en % HT de l'encaissement	8 %	8.5 %	9.5 %	
Encaissements annuels inférieurs à 3600 € : Forfait d'honoraires mensuel TTC	28 € TTC	30 € TTC	35 € TTC	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4 % HT du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	€ TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte